

Compte-rendu de la commission Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'Environnement

Jeudi 25 septembre, de 14h30 à 17h00 à la salle communale de St-Jean-de-Thurac.

Préambule : afin de rendre la lecture de ce compte-rendu plus fluide, celui-ci est organisé par thématique, afin de regrouper les éléments de présentation d'EDF, l'avis de l'ASNR, les questions des membres de la CLI et les réponses de l'exploitant.

Les informations relatives aux surveillances environnementales organisées par le Conseil Départemental et la CLI de Golfech sont également rajoutées lorsque les chapitres ci-après sont concernés.

A retenir

Avis général de l'ASNR sur la performance environnementale de la centrale nucléaire de Golfech en 2024 : assez satisfaisante, dans la moyenne nationale.

ENVIRONNEMENT	Situation assez satisfaisante
POINTS FORTS	
<ul style="list-style-type: none">Audit de la station de déminéralisation et mise en œuvre d'un plan d'actions d'améliorationModification de l'organisation concernant la gestion du bassin d'orage	
POINTS FAIBLES	
<ul style="list-style-type: none">Aléa au niveau du déshuileur ayant entraîné une pollution de la GaronneRéalisation de plusieurs rejets non maîtrisés dans le bassin d'orageFragilité de la stratégie de confinement liquideIndisponibilité du portique C3 véhicule en sortie de site durant plusieurs moisDéfaut dans l'élaboration de registres et documents réglementairesDéclenchement d'une alerte à l'ammoniac suite à un dépôtageEtude de danger des risques conventionnels insuffisante	

Ordre du jour :

- EDF Golfech :
 - Présentation des évènements environnementaux de 2025, 2024 et fin-2023
 - Présentation du bilan 2024 des rejets et de la surveillance des impacts environnementaux de la centrale nucléaire de Golfech
- Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection, bureau de Bordeaux :
 - Enseignements des contrôles de l'ASN en matière d'environnement sur l'année 2024.
- CLI de Golfech :
 - Présentation des résultats de la surveillance environnementale réalisée par le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne

Thématisques

Disponibilité des supports de présentation avant les réunions de commissions

Avant la première présentation de la réunion, un membre de la CLI de Golfech a demandé à recevoir les supports de présentation plus tôt, au moins 3 jours avant la tenue de chaque commission. En effet, la CLI de Golfech transmet ces documents aux membres inscrits à chaque commission dès réception. La présentation EDF ayant été envoyée à la CLI la veille après 18h00, elle n'a pu être transmise que le matin suivant, le jour de la réunion.

Les représentants EDF de la centrale nucléaire de Golfech se sont engagés à fournir les supports de présentation à la CLI de Golfech au moins 24h avant la tenue de chaque commission. Le délai demandé de 3 jours avant apparait comme non-réalisable d'un point de vue organisationnel.

Les évènements concernant l'environnement au CNPE de Golfech de 2023 à septembre 2025

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2025

- Déclaration de **3 Evénements significatifs environnement** (ESE) auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sans impact réel sur le milieu.

Cumul annuel d'émissions de fluides frigorigènes supérieur à 100 kg sur le site	27 mars et 12 mai
Faible augmentation de la teneur en hydrocarbures en sortie du déshuileur	14 avril

- Déclaration de **9 Evénements intéressants l'environnement** (EIE) auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sans impact réel sur le milieu.

2 concernent le thème « confinement liquide »



-3

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2024

- Déclaration de **2 Evénements significatifs environnement** (ESE) auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sans impact réel sur le milieu.

Indisponibilité du portique véhicules de contrôle de détection de la radioactivité (portique C3) en sortie de site	12 mars
Cumul annuel d'émissions de fluides frigorigènes supérieur à 100 kg sur le site	5 septembre

- Déclaration de **13 Evénements intéressants l'environnement** (EIE) auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sans impact réel sur le milieu.

3 concernent le thème « confinement liquide » :



-9

Perte de fluides frigorigènes au-delà des 100 kg

EDF : Pertes constatées lors des recharges des réservoirs de fluides frigorigènes sur des groupes froids de grande envergure (60-70kg de perdus sur des groupes pouvant en contenir jusqu'à 2 tonnes), auxquelles peuvent s'ajouter plusieurs pertes sur des petits groupes froids (4-5 kg par groupe), ce qui entraîne le dépassement de la limite de déclaration d'évènement qui est de 100 kg.

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

Les actions engagées pour réduire ces pertes à l'avenir :

- Pertes récurrentes constatées depuis plusieurs années.
- Le réchauffement climatique va augmenter le risque de perte de fluides frigorigènes, par l'augmentation du nombre de groupes froids.
- EDF travaille avec les fabricants de groupes froids pour réduire au maximum les fuites sur les groupes froids, et la CLI de Golfech suivra ces évolutions.

Les fluides frigorigènes perdus et leurs équivalences en CO2 (source : EDF) :

- Fluides frigorigènes perdus : R134A et R410A.
- Equivalences CO2 :
 - L'équivalent CO2 du R134A est 1430 (1kg de fluide a un équivalent de 1430 kg de CO2).
 - L'équivalent CO2 du R410A est de 2088 (1kg de fluide a un équivalent de 2088 kg de CO2).
- Les rejets annuels de CO2 et d'équivalent CO2 d'une centrale nucléaire en France est d'environ 1 800 tonnes par an. Les fluides frigorigènes représentent environ 1/3 de ces rejets. Ce chiffre est très variable d'une année sur l'autre et cumule les émissions de fluide frigorigène ci-dessus, le SF6 et les émissions dues aux essais des diésels de secours de sûreté du CNPE.

- Sachant que l'empreinte carbone annuelle d'un Français est de 9.7 tonnes de CO2 par an, l'impact CO2 annuel moyen d'une centrale nucléaire en France correspond à l'empreinte carbone annuelle de 185 Français.

Selon un membre de la CLI, l'industrie nucléaire est très surveillée sur le sujet des pertes de fluides frigorigènes, mais il n'y a que peu de données au niveau national sur la surveillance des autres industries et leur obligation de déclaration de pertes de fluides frigorigènes.

Fuite d'huile en salle des machines

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2025

EIE - Ecoulement d'huile non dangereuse en salle des machines de l'unité de production n°2

L'unité de production n°2 est à l'arrêt dans le cadre de sa 3^{ème} visite décennale.

Le 6 mai, à l'occasion de travaux de maintenance sur le groupe turbo-alternateur (GTA), une tuyauterie reliée au circuit de soulèvement de la ligne d'arbre du GTA est retirée. En soirée, ce circuit est remis en service. Un **écoulement d'huile est alors détecté** par un intervenant à proximité de l'alternateur. La pompe du circuit de soulèvement est arrêtée.

Au total, **plusieurs dizaines de m³ d'huile, classée non dangereuse, se sont écoulés en salle des machines** de l'unité de production n°2 avec atteinte limitée du réseau d'eau pluviale et sans atteinte du milieu naturel.

Le pompage et le nettoyage des locaux ont été effectués.



Les contrôles réalisés ont montré l'**absence d'impact sur l'environnement et sur la sécurité du personnel**. Toutefois, cet événement a fait l'objet d'une déclaration le 14 mai 2025 à l'Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection en tant qu'événement intéressant l'environnement (EIE).



EDF : Dans le cadre de la 3^{ème} visite décennale du réacteur n°2, à l'arrêt, des actions de maintenance sont réalisées sur une tuyauterie transportant de l'huile pour une pompe de soulèvement de l'arbre d'un groupe turbo-alternateur. La pompe est redémarrée alors que le circuit d'huile est ouvert. En 15 minutes, plusieurs dizaines de m³ d'huile minéral sont déversés et vaporisés dans la salle des machines. La totalité de cette huile sera confinée en salle des machines puis pompée. L'huile n'a pas atteint ni le réseau fluvial ni l'environnement extérieur. Lors de la déclaration de l'événement, l'exploitant a calculé une perte de 28 m³ d'huile. Après remplissage des réservoirs d'huile, la perte est estimée à 60 m³.

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

- **Les raisons du redémarrage de la pompe alors que le circuit d'huile était encore ouvert :** erreur dans la coordination des acteurs et des actions à réaliser pour cette opération + manque de vérifications avant le redémarrage de la pompe. La CLI demandera à EDF de présenter l'analyse des causes profondes de cet évènement lors de sa prochaine commission Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains.
- **Les risques « incendie » liés à la rencontre du brouillard d'huile avec un point chaud (par exemple, un équipement industriel en fonctionnement) :** cette opération de maintenance a eu lieu dans le cadre de la 3^{ème} visite décennale, réacteur à l'arrêt et toute la chaîne de production d'énergie à l'arrêt. Il n'y avait aucun équipement industriel en fonctionnement dans la salle des machines, donc aucun point chaud. Cependant, le risque incendie dans le cas de fuite d'huiles est étudiée et les équipes y sont préparées.
- **Le volume d'huile échappée, initialement déclaré à 28m3, puis à 60 m3 :** une fois que ce type d'événement est maîtrisé, les équipes doivent rapidement évaluer le confinement ou non de l'huile échappée, sa dangerosité et les volumes à des fins de déclaration à l'ASN. La perte d'huile a été calculée à 28 m3. Une fois l'huile évacuée et la salle des machines nettoyée, les opérations de maintenance ont pu reprendre, ainsi que le remplissage du réservoir d'huile. C'est à ce moment que les équipes EDF ont pu connaître le volume d'huile qui s'était réellement écoulée lors de cet évènement.

Perte d'une faible quantité de GNR (2025)

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2025

EIE - Perte d'une faible quantité de GNR

Le chantier de réfection d'un réservoir (OKER013BA) assuré par une entreprise partenaire nécessite la location d'un **compresseur alimenté en gazole non routier (GNR)**.

Le compresseur est doté d'une cuve interne et d'une cuve alimentaire de 2 m³. Ces matériels sont positionnés proche du chantier sur une remorque dans laquelle figure une rétention.

Le 14 janvier, il est constaté une **faible perte de GNR** au droit de la remorque du compresseur. Les équipes EDF sont alors mobilisées et **déploient un kit environnement** pour contenir le GNR et éviter toute atteinte du réseau d'eau pluviale (SEO).

Après analyse, la perte de GNR est de **10 litres**. Les causes sont notamment la défaillance du bouchon de la rétention.

Cet événement n'a pas eu d'impact sur l'environnement, ni sur la sécurité du personnel.

Toutefois, il a fait l'objet d'une déclaration le 28 janvier 2025 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection en tant qu'**événement intéressant l'environnement (EIE)**.



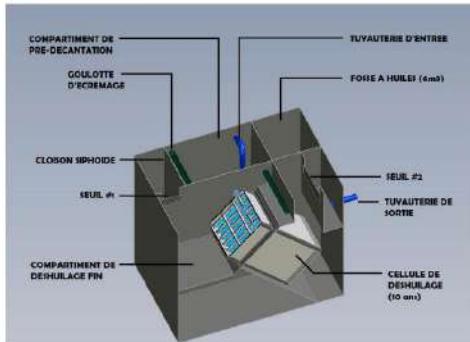
6

Dysfonctionnement du déshuileur (2025)

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2025

ESE - Faible augmentation de la teneur en hydrocarbures en sortie du déshuileur

Le déshuileur, aussi appelé décanteur, est un système qui permet de séparer les hydrocarbures des eaux pluviales. Il s'agit d'un matériel qui n'a aucun lien avec la partie nucléaire des installations.



Bassin d'orage

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT EN 2025

ESE - Faible augmentation de la teneur en hydrocarbures en sortie du déshuileur

Le 28 mars 2025, à la suite d'un rejet prévu d'effluent, **un prélèvement destiné à contrôler la teneur en hydrocarbures de l'effluent est effectué**, en sortie du déshuileur, conformément à l'arrêté de rejet du 18 Septembre 2006, et envoyé à un laboratoire extérieur pour analyse.

Le 03 avril 2025, une **légère augmentation de la teneur en hydrocarbures est constatée** sur ce prélèvement : 13 mg d'hydrocarbure/litre avant dilution en sortie du déshuileur pour une valeur cible de 10 mg.

Le déshuileur a été immédiatement isolé pour contrôles.

Après analyse, l'efficacité de la filtration du déshuileur est à l'origine de cet **événement qui n'a eu aucun impact sur l'environnement**.

Conformément à la réglementation, la direction de la centrale de Golfech a déclaré, le 14 avril 2025, **un événement significatif environnement (ESE)** à l'Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection (ASN).



Outil Capture d'écran
Capture d'écran copiée dans le Presse-papier
Enregistrement automatique dans le dossier captures d'écran.

Dysfonctionnement du déshuileur ayant entraîné des traces d'irisation dans la Garonne (2023)

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT DECEMBRE 2023

Aléa au niveau du déshuileur ayant conduit à la présence de traces d'hydrocarbures dans le système de collecte des eaux pluviales de la centrale de Golfech

Le 24 décembre 2023 vers 13h30, la gendarmerie de Valence d'Agen a informé la centrale nucléaire de Golfech de la **présence de traces d'irisation sur la Garonne**, à Lamagistère, commune située à 3 trois kilomètres à l'aval de la centrale.

Par mesure de précaution, la vanne permettant d'isoler le système de stockage et de rejet des eaux pluviales de la centrale **a été fermée**.

Après un contrôle du système de collecte des eaux pluviales du site, des **traces d'irisation ont été constatées sur l'eau du bassin d'orage**, ouvrage interne au site permettant notamment de stocker les eaux de pluie, avant leur rejet dans la Garonne.



Bassin d'orage

L'origine de l'irisation est liée à un **aléa technique au niveau du déshuileur** de la centrale. La vanne automatisée située à la sortie du déshuileur ne s'est pas fermée de manière automatique malgré le phénomène d'irisation en raison de la présence d'huile minérale.



10

EVENEMENTS ENVIRONNEMENT DECEMBRE 2023

Cette huile minérale provenait de la salle des machines de l'unité de production n°1 (partie non nucléaire) et particulièrement d'un système qui assure le graissage de la turbine.

C'est à partir du bassin d'orage, ouvrage interne au site d'une capacité de 3350 m³, qu'**un volume limité (inférieur à 2m³) d'eau et d'huile minérale mélangé aurait pu éventuellement rejoindre la Garonne**.

Le 25 décembre 2023 en matinée, des contrôles visuels en surface et sur berges ont été réalisés par les équipes de la centrale, à plusieurs endroits de la Garonne entre Agen et Golfech (une vingtaine de km). **Aucune trace d'irisation n'a été détectée**.

Conformément à la réglementation, la direction de la centrale de Golfech a déclaré, le 27 décembre 2023, un **événement significatif environnement (ESE)** à l'Autorité de sûreté nucléaire.

La Préfecture du Tarn-et-Garonne, la Préfecture du Lot-et-Garonne, la DREAL, La Commission Locale d'Information et les maires de Golfech et Lamagistère ont été informés.



11

Synthèse rédigée par la CLI : le 24 décembre 2023, des traces d'irisation sur la Garonne sont observées sur la Garonne à Lamagistère (3 km à l'aval de la centrale nucléaire). De l'huile minérale issue d'un système de graissage en salle des machines arrive au déshuileur qui ne remplit pas son rôle. L'huile se déverse dans le

bassin de récupération des eaux de pluie du site. La vanne-pelle, qui empêche le déversement du bassin de récupération des eaux de pluie, est ouverte, conformément aux règles en usage. L'huile minéral se déverse ainsi dans la Garonne (moins de 2m3 selon EDF).

Avis de l'ASNR : cet événement a mis en lumière un ensemble de dysfonctionnements (perte d'huile initiale en salle des machines, dysfonctionnement du déshuileur suite à une maintenance insuffisante, ronde insuffisante ce jour-là, qui aurait pu permettre de repérer l'huile dans le bassin de récupération des eaux de pluies et de fermer la vanne-pelle avant que l'huile ne rejoigne la Garonne).

L'inspection réactive réalisée par l'ASNR quelques jours après la déclaration de l'évènement par EDF a conclu que :

- Une fois l'événement détecté par EDF, la gestion de celui-ci a été plutôt satisfaisante.
- La recherche des causes a été menée de façon rigoureuse :
 - Des défaillances matérielles, dues à une maintenance incomplète notamment sur le déshuileur.
 - Une surveillance insuffisante du bassin de récupération des eaux de pluies.

INSPECTION « IRISATION » DU 04/01/2024

INSPECTION MENÉE SUITE AUX IRISATIONS CONSTATÉES EN GARONNE LE 24/12/2023 ET PORTANT SUR :

- La gestion de l'événement par le CNPE
- Les causes
- Les activités de maintenance préventive ou curative du déshuileur de site à l'origine de l'événement
- Les rondes de surveillance du déshuileur et du bassin d'orage

[Avis d'incident de l'ASNR](#)

Lettre de suites de l'ASNR disponible sur
www.asnr.fr

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Gestion de la situation par le CNPE, après la détection des irisations, satisfaisante
- Investigations pour la recherche des causes rigoureuses
- Plusieurs défaillances matérielles, dont les réparations ne sont pas bien priorisées (impact mal estimé)
- Une maintenance incomplète
- Une surveillance insuffisante, notamment au niveau du déshuileur

ASNR : À la suite de cet événement, la centrale nucléaire de Golfech a modifié le régime de fonctionnement de la vanne-pelle du bassin de récupération des eaux de pluie. Au lieu qu'elle soit toujours ouverte, par principe et conformément aux règles d'usages au moment de l'incident, celle-ci est maintenant toujours fermée afin de pouvoir contrôler visuellement l'absence d'hydrocarbures en surface avant chaque déversement en Garonne.

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

- **Les risques de contamination des réseaux d'eau potable :** les Préfectures et la DREAL ont été informées des traces d'irisation en surface de la Garonne, ce qui peut conduire à déclencher un arrêt des pompages d'eau potable situés en aval de la centrale nucléaire. De plus, l'eau de Garonne n'est pas pompée en surface, mais davantage dans le fond du cours d'eau.

Les besoins en eau de la centrale nucléaire de Golfech, ses rejets thermiques et la production électrique en période d'étiage

Rappel des valeurs réglementaires et des besoins en eau de la centrale nucléaire par EDF.

LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'Arrêté du 18 septembre 2006 établi par les services de l'état à partir d'études d'impact sur l'homme et l'environnement cadre les activités de la centrale nucléaire de Golfech concernant notamment :

- les prélèvements d'eau
- les rejets d'effluents liquides et gazeux
- la surveillance de l'environnement
- l'information des autorités

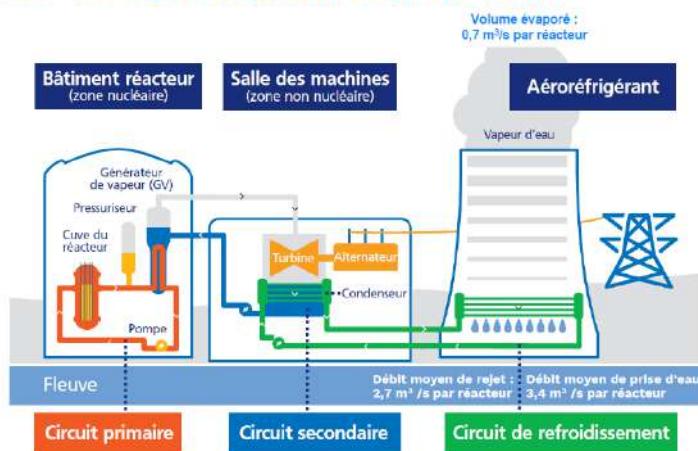
www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000788608

Il existe aussi un règlement opérationnel des réserves de compensation des débits évaporés par la centrale de Golfech (Rives et Eaux) qui réactualisé en 2019.



13

PRELEVEMENT ET CONSOMMATION D'EAU



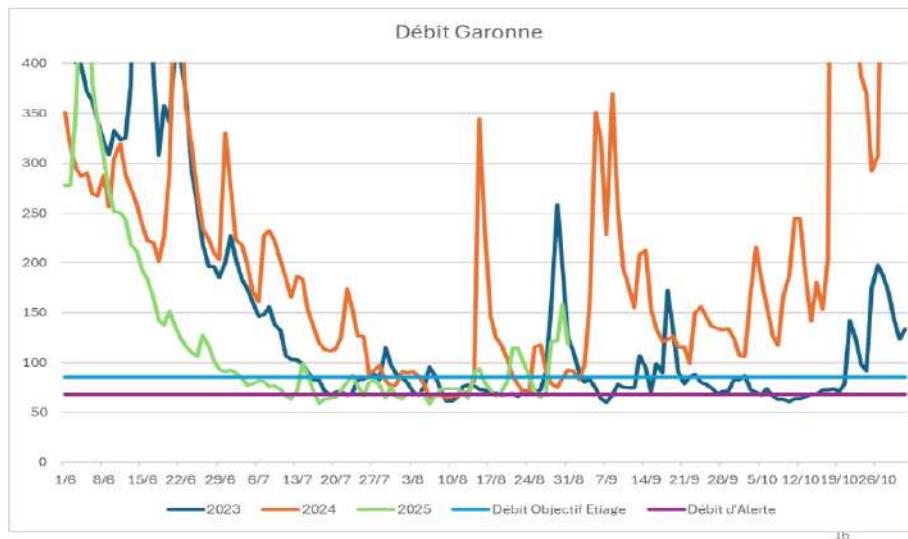
	Limites réglementaires	Chiffres pour l'année 2024
Volume Prélevé	238 Mm ³	201,2 Mm ³ eaux de refroidissement 0,359 Mm ³ eaux industrielles
Volume évaporé	42 Mm ³	31,4 Mm ³

14

ETIAGE DE LA GARONNE ET REJETS THERMIQUES

En 2024, année pluvieuse, le débit moyen journalier de la Garonne est passé sous le débit d'objectif d'étiage (DOE) de 85 m³/s pendant **19 jours**. La valeur la plus basse atteinte était **65 m³/s le 09 août 2024**.

2023 : 73 jours
60 m³/s Q min
2025 : 72 jours
59 m³/s Q min



ETIAGE DE LA GARONNE ET REJETS THERMIQUES

DES VALEURS REGLEMENTAIRES

- Les données portent sur la période réglementaire du **1^{er} juillet 2024 au 31 octobre 2024**.
- Le débit de Garonne est pris à **Lamagistère**. Il est donné en moyenne journalière.
- La **température de Garonne en aval de la centrale** de Golfech est donnée en moyenne journalière. Situation climatique normale : la température après mélange des rejets doit être inférieure à 28°C.
- L'échauffement limité occasionné par l'exploitation des réacteurs (ΔT) est exprimé en moyenne horaire. **Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre le ΔT doit être inférieur à 1,25°C, 2°C en dehors de cette période.**
- Le **DOE**, débit d'objectif d'étiage, est le débit d'équilibre entre le bon fonctionnement de la vie dans le milieu aquatique et les besoins des utilisateurs. **A Lamagistère : DOE = 85 m³/s**



15

ETIAGE DE LA GARONNE ET REJETS THERMIQUES

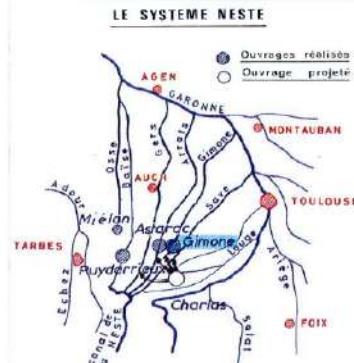
LES VALEURS MESUREES EN 2024

Compensation du volume évaporé

- Le volume délivré par le barrage sur la Gimone pour compenser le volume évaporé aux deux aéroréfrigérants entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 octobre 2024 s'élève à **1,54 Mm³ (2,72 Mm³ en 2025 au 03/09)**.

Q < 85 m³/s (D.O.E.)

- Compensation évaporation à partir du barrage de la Gimone.
- EDF dispose d'une réserve de 10 millions de mètres cubes pour le C.N.P.E. de Golfech.
- Après épuisement des 10Mm³, EDF garantit la compensation par déstockage à partir des réservoirs existants, jusqu'à concurrence de 5 Mm³.

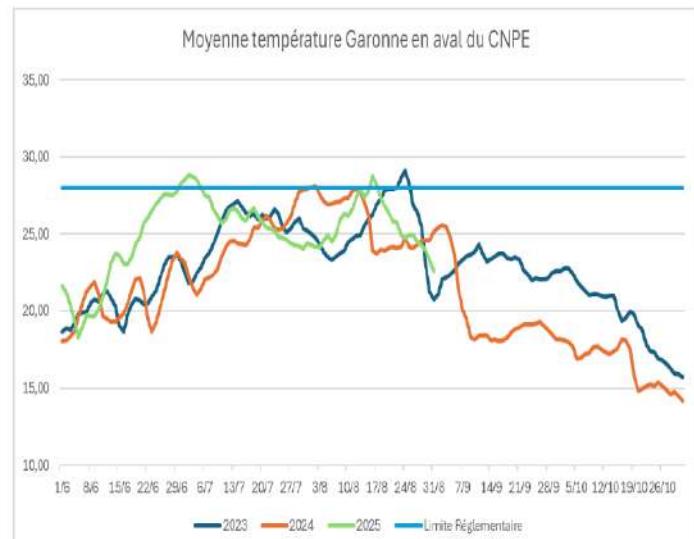


17

ETIAGE DE LA GARONNE ET REJETS THERMIQUES

LES VALEURS MESUREES EN 2024

- La température aval moyenne journalière a atteint un maximum de **28,08 °C le 02 août 2024** pour une limite de 28°C (28,78°C le 16/08 2025)
- L'échauffement (ΔT) maximal de la période a été observé le **26 septembre 2024 de 04h à 05h : 0,53 °C** pour une limite de 1,25 °C du 01/06 au 30/09.



18

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

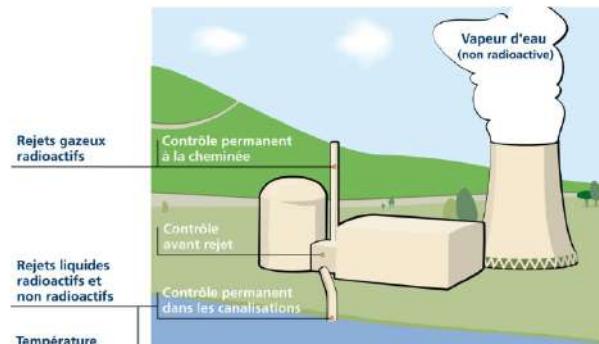
- **La suffisance des 15 millions de m³ d'eau en réserve pour maintenir les niveaux d'eau en cas de sécheresse :** EDF dispose de sa propre réserve (10 millions de m³ dans un réservoir exploité par Rives et Eaux, qui en contient 24 millions de m³ en tout) et un complément de 5 millions de m³ est disponible dans ses propres réservoirs exploités par EDF Hydro. Ces 15 millions de m³ d'eau n'ont pas pour mission de maintenir les débits pendant les étiages mais uniquement de compenser l'évaporation d'eau dans les tours aéroréfrigérantes dès lors que les débits de Garonne passent sous le seuil des 85 m³/s. Le maintien des débits à des fins de protection de la biodiversité est la mission de l'Etablissement Public Garonne (ex-SMEAG, Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) qui gère un stock de plus de 75 millions de m³ d'eau. Cependant, lorsque EDF commande un lâcher d'eau afin de compenser l'évaporation de ses tours aéroréfrigérantes, cette eau participe également au maintien des débits, en parallèle des lâchers d'eau réalisés par l'Etablissement Public Garonne.
- **Quels sont les besoins en eau des EPR2 ? Quels sont les résultats des études nationales sur la gestion de la ressource eau à Golfech en cas d'installation de 2 réacteurs EPR 2 à Golfech ?** Les besoins en eaux des EPR 2 dépendent directement du design final retenu pour chaque site. La question de la disponibilité de la ressource eau est un point important étudié par le groupe EDF au niveau national. Les études techniques sur chaque site potentiel sont encore en cours. La décision finale des sites d'implantation reviendra au gouvernement français.

Rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux

REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS LIQUIDES ET GAZEUX

Comme de nombreuses autres activités industrielles, l'exploitation d'une centrale nucléaire entraîne la **production d'effluents liquides et gazeux**. Certains de ces effluents contiennent des substances radioactives (radionucléides) issues de réactions nucléaires dont seule une infime partie se retrouve, après traitements, dans les rejets d'effluents gazeux et/ou liquides et dont la gestion obéit à une **réglementation exigeante et précise**.

Tracés, contrôlés et surveillés, ces rejets sont limités afin qu'ils soient inférieurs aux seuils réglementaires fixés par la réglementation dans un objectif de protection de l'environnement.



19

REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS LIQUIDES ET GAZEUX

LES REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS LIQUIDES EN 2024

Rejets liquides	Rejets par catégorie de radionucléides (GBq)				Valeurs toujours largement inférieures aux limites réglementaires.
	Tritium	Carbone 14	Iodes	Autres produits de fission et d'activation	
2024	57 768	22,14	0,00775	0,171	
Réglementaire	80 000	190	1,00E-01	2,50E+01	
Réalisé / réglementaire	72%	12%	8%	0,7%	

Valeurs toujours largement inférieures aux limites réglementaires.

LES REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS GAZEUX EN 2024

Rejets gazeux	Rejets par catégorie de radionucléides (TBq)					Valeurs toujours largement inférieures aux limites réglementaires.
	Gaz rares	Tritium	Carbone 14	Iodes	Autres produits de fission et d'activation	
2024	0,384	0,703	0,252	1,22E-05	1,79E-06	
Réglementaire	45	8	1,4	8,00E-04	8,00E-04	
Réalisé / réglementaire	1%	9%	18%	2%	0,2%	

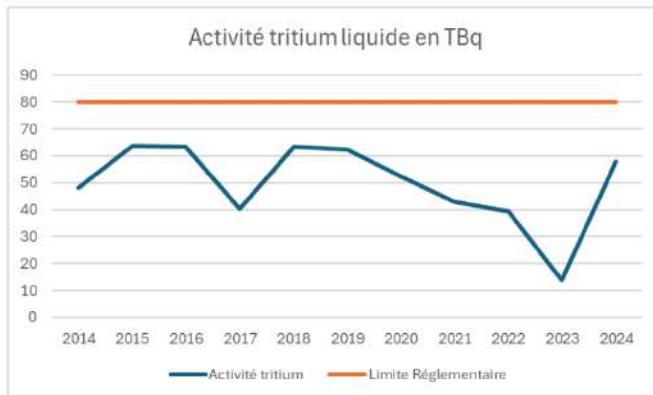
Valeurs toujours largement inférieures aux limites réglementaires.



20

REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS LIQUIDES ET GAZEUX

HISTORIQUE DES REJETS TRITIUM LIQUIDES



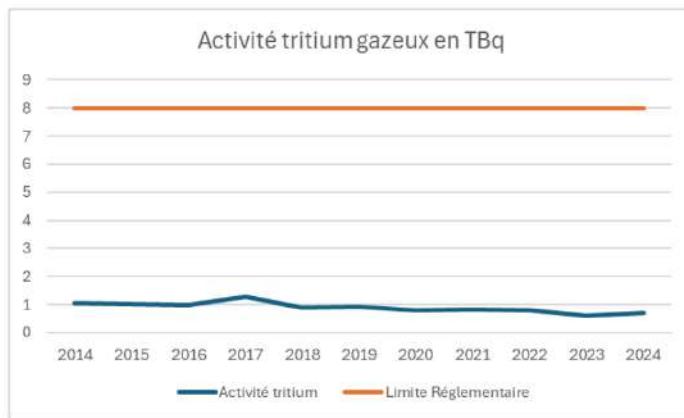
L'activité **tritium liquide** rejetée en 2024 correspond à **72 %** de la limite réglementaire annuelle.



21

REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS LIQUIDES ET GAZEUX

HISTORIQUE TRITIUM GAZEUX



L'activité **tritium gazeux** rejetée en 2024 correspond à **9 %** de la limite réglementaire annuelle.



22

EDF : Les valeurs rejetées sont toujours inférieures voire largement inférieures aux limites réglementaires. Seuls les rejets de tritium liquide en 2024 atteignent 72% de la limite réglementaire. Ce taux de tritium liquide est entièrement dépendant de la production électrique de la centrale nucléaire de Golfech (peu d'activité = peu de tritium liquide). Il est rejeté en Garonne après une période de stockage en réservoir. La mise en réservoir permet la comptabilisation finale avant rejet pour s'assurer du respect des limites réglementaires, le tritium pouvant arriver de plusieurs sources

très différentes. Le rejet de celui-ci est dilué dans l'ensemble des effluents de la centrale nucléaire tel que demandé par la réglementation.

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

- **L'impact sanitaire de la consommation d'eau tritiée :** l'Organisation Mondiale de la Santé définit une limite de potabilité de l'eau à 10 000 becquerels par litre. En France, la limite a été divisée par 100, c'est-à-dire 100 becquerels par litre d'eau potable. A la fin de l'année, si vous n'avez bu que de l'eau avec 100 becquerels de tritium par litre, vous avez augmenté votre exposition à des rayonnements artificiels de 0.001 mSV (soit 0,1% de la radioactivité artificielle non médicale pour le public), ce qui ne représente aucun danger pour les populations (l'Organisation Mondiale de la Santé place la limite à 10%, ce qui correspond à une activité de 10 000Bq/l). De plus, comme le tritium se fixe à l'eau, il est naturellement évacué par le corps humain principalement via les urines dans les 10 jours (période biologique de 10 jours). Le potassium 40 (potassium radioactif naturellement présent sur terre), naturellement présent dans le corps, stocké au niveau des os, a un rayonnement radioactif naturel 4 fois plus important que si vous consommiez de l'eau à 10 000 becquerels par litre tout au long de votre vie.
- **L'utilisation du tritium pour la fusion nucléaire :** le démarrage de la réaction de fusion nucléaire nécessite de grandes quantités de tritium, mais l'intervenant EDF n'a pas connaissance des quantités nécessaire ni des projets de récupération du tritium produits par les centrales nucléaires actuelles pour alimenter les projets de fusion.

L'ASN a également réalisé une inspection « Prélèvements » le 17 septembre 2024 (eau de Garonne, radioactivité dans des réservoirs d'effluents liquides avant rejets) et **confirme qu'il n'y a pas eu de dépassement des valeurs limites sur ces compartiments.**

INSPECTION « PRÉLÈVEMENTS » DU 17/09/2024

INSPECTION INOPINÉE AVEC :

PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS ET ANALYSE PAR LABORATOIRE INDÉPENDANT (3 échantillons systématiques pour contradictoire EDF/ASN) :

- Effluents aqueux au niveau d'un point de rejet en Garonne (W1)
- Eaux souterraines dans deux piézomètres
- Effluents liquides dans deux réservoirs d'effluents liquides radioactifs du site

CONTRÔLE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENTS D'EFFLUENTS GAZEUX À 1KM DU SITE

Lettre de suites de l'ASN disponible sur www.asnr.fr

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bon état et propreté des installations visitées, hormis au niveau du rejet W1
- Quelques anomalies sur le terrain : ouverture non protégée dans le chemisage d'un piézomètre, absence de pompe sur un piézomètre, groupe froid de la station pluviométrique hors service
- Pas de dépassement des valeurs limites
- Résultats comparables entre les deux laboratoires, à quelques exceptions près en cours de discussion/re-vérification



CNPE DE GOLFECH - ENSEIGNEMENTS 2024

SEPT 2025

4

Rejets d'éléments chimiques

REJETS CHIMIQUES LIQUIDES REGLEMENTÉS 2024

Masse annuelle rejets chimiques

Substances	2024	Limite Réglementaire	Réalisé / Réglementaire
Acide borique	6621	25 000	26,48%
Morpholine	465	1000	46,50%
Hydrazine	0,725	80	0,91%
Détergents	0,126	3100	0,00%
Azote	2226	4500	49,47%
Phosphates	448	1000	44,80%

Valeurs toujours largement inférieures aux limites réglementaires.

Flux traitement biocide, antitartrre et cumuls déminéralisation / biocide

Paramètres	Limite	Rejet	Limite	Rejet	Limite	Rejet
	Concentration maximale ajoutée au rejet (mg/L)	Valeur maximale (mg/L)	Flux 24h ajouté (kg)	Valeur maximale (kg)	Flux 2h (kg)	Valeur maximale (kg)
AOX (Biocide)	0,17	0,018	75	7,84	28	0,65
THM (Biocide)	0,004	0	1,8	0	0,75	0
CRT (Biocide)	0,3	0,05	220	22,3	/	/
Nitronium (Biocide)	/	/	73	0	/	/
Nitrites (Biocide)	/	/	230/1130	12	/	/
Nitrates (Biocide)	/	/	3035	496	/	/
Sulfate (Antitartrre)	56	35,2	24000	14500	/	/
Chlorure (Cumul)	12	3,71	5100	1560	/	/
Sodium (Cumul)	8	2,29	3500	1160	/	/

Les rejets de produits chimiques des circuits sont réglementés en termes de flux 2h, 24h, annuel et/ou concentration ajoutée.



23

EDF : Les valeurs sont toujours largement inférieures aux limites réglementaires.

ASN: Dans le cadre d'une inspection « renforcée environnement », l'ASN a observé un bon état des aires de dépotage et du bassin d'orage, et a jugé positivement la fermeture de la vanne-pelle du bassin de récupération des eaux de pluies (barrière supplémentaire contre les rejets liquides accidentels en Garonne).

Des axes d'amélioration ont été identifiés, concernant notamment les outils et procédures en cas de crise et la performance de certaines installations.

INSPECTION « RENFORCÉE ENVIRONNEMENT » 24-25/09/24

CONFINEMENT LIQUIDE - PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bon état des aires de dépotage et du bassin d'orage
- Fonctionnement actuel du site avec bassin d'orage obturé en permanence jugé positivement
- Appropriation par le site des outils et procédures en cas de crise à améliorer
- Coordination interne et réactivité à accroître au regard des cinétiques de prise de décision

CONFORMITÉ ET PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES - PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bon état général des installations
- Approche proactive pour engager des actions visant une gestion économe en eau
- Fuites sur plusieurs équipements de la station de déminéralisation
- Travail à poursuivre pour retrouver la performance attendue de certaines installations, la maintenir dans la durée et optimiser les prélèvements et les rejets

Les membres de la CLI ont posé des questions à EDF sur :

- **L'Hydrazine : à quoi sert-elle ? Est-elle dangereuse pour la santé ? Par quoi la remplacer ?** L'hydrazine est un élément chimique qui va réduire le taux d'oxygène dans le circuit secondaire, afin de limiter au maximum les risques de corrosion. L'hydrazine est un produit cancérogène. Comme il se détruit avec la chaleur, sur les centaines de litres qui sont injectés chaque année dans le circuit secondaire, seulement 725 grammes ont rejetés par la centrale nucléaire de Golfech en 2024. Le seuil réglementaire en termes de rejets est de 80 kilos par an. Des études ont été menées avec d'autres substances réductrices d'oxygène, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. L'hydrazine est actuellement la meilleure solution technique disponible pour limiter la corrosion dans le circuit secondaire des centrales nucléaires. Ce n'est pas la seule parade mise en œuvre (dégazage physique, qualité de l'eau d'appoint, conditionnement à haut pH, surveillance ...)

La surveillance amibienne et de l'impact du traitement biocide en Garonne

Préambule rédigé par la CLI: Le circuit tertiaire, chaud et humide, est un environnement très favorable pour le développement des amibes naturellement présentes dans l'eau de Garonne. EDF réalise chaque année un traitement biocide pour tuer les amibes avant rejets dans la Garonne. Ce traitement chimique peut avoir un impact sur les taux de nitrates et de nitrites dans la Garonne.

SURVEILLANCE AMIBIENNE EN GARONNE

- Depuis 1998, la centrale nucléaire de Golfech **mène des campagnes de suivi des concentrations en Amibes** (*Naegleria* totales et *Naegleria fowleri*).
- Ce suivi est associé à **un traitement chimique de désinfection** pour palier à la colonisation.
- En 2024, l'unité n°1 a été traitée 63 jours et l'unité n°2 1 jour.

Paramètres	Unité	2024	Prévisionnel
Chlorures (Biocide)	t	23,13	100
Sodium (Biocide)	t	15,75	60
AOX	kg	191	500
THM	kg	0	0
CRT	kg	503	2 000
Ammonium	kg	0	500
Nitrites	kg	72	500
Nitrates	t	16,11	80

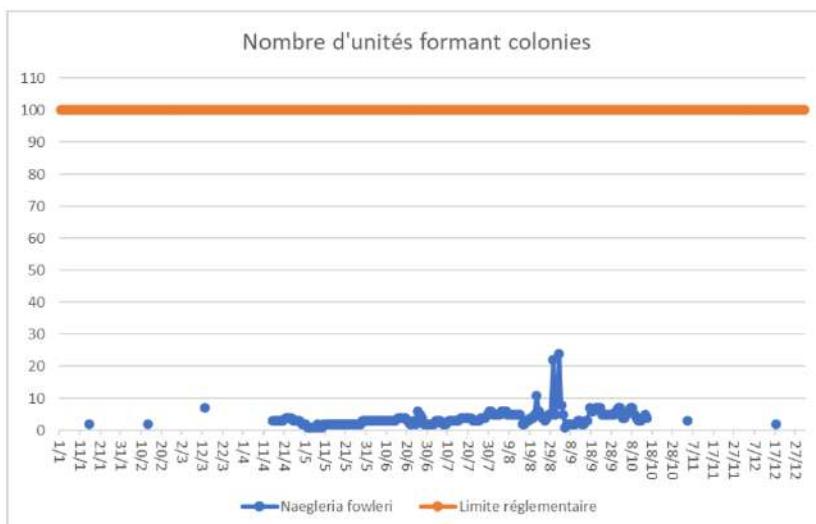
Les rejets liés au traitement biocide sont très inférieurs à l'objectif, en raison de l'arrêt pour économie combustible du réacteur n°2 durant l'été et des conditions météorologiques défavorables au développement microbien.

Les valeurs prévisionnelles sont estimées en début d'année et constituent un objectif de performance interne.



24

SURVEILLANCE AMIBIENNE EN GARONNE



EDF : Sur l'année 2024, les rejets liés au traitement biocides ont été très inférieurs au prévisionnel, dû à l'arrêt du réacteur n°2 durant l'été pour des raisons d'économies de combustibles et des conditions météorologiques défavorables au développement amibien.

CLI de Golfech : Les résultats des surveillances amibienne et de l'impact du traitement biocide sur l'eau de Garonne, réalisées par le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne (LD82) de 2018 à 2024 permettent d'observer :

- Dans le contexte de prolifération amibienne dans le circuit de refroidissement (valeurs d'exemples d'EDF de 871 *Naegleria totales*/ le 7/07/2025 (tranche 1) et d'un apport calculé par EDF en Garonne de 35 *Naegleria totales*/ le 11/08/2025) ;
 - À partir des prélèvements du LD82 sur 280 recherches d'amibes dans les eaux de Garonne, sur 210 mesures de nitrates et de nitrites et de chlore total,
 - Les analyses de nitrates et nitrites sont accréditées par le COFRAC (portées disponibles sur www.cofrac.fr pour le LD82) :
-
- L'absence d'augmentation significative de valeurs (chlore total, nitrates et nitrites) à l'aval par rapport à l'amont de la centrale.
 - Les très faibles valeurs en nitrates et nitrites dans la Garonne en regard des seuils de la norme de potabilité,
 - La difficulté à percevoir un impact du traitement biocide sur l'aval, qui paraît imperceptible au travers des nombreux prélèvements réalisés, sur les 3 paramètres recherchés
 - La présence naturelle d'amibes en amont, et en aval du site
 - Que l'amibe fortement pathogène *Naegleria fowleri* n'a pas été trouvée à l'aval du site dans l'eau de Garonne de 2018 à 2024.
 - La présence régulière de l'amibe *Acanthamoeba* qui est également pathogène pour l'homme (impact sur les yeux quand infection de lentilles oculaires par manque d'hygiène, encéphalopathies sur sujets immunodéprimés) à des valeurs inférieures à 2 spécimens/ l (2018 à 2021).

Ces résultats sur les mesures faites par le Laboratoire Départemental de Tarn-et-Garonne, témoignent du bon fonctionnement du traitement biocide d'EDF et d'un impact non observable pour le chlore total, les nitrates et les nitrites sur l'eau de Garonne.

La surveillance des eaux souterraines

SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES (Tritium & Métaux)

LES VALEURS MESUREES EN 2024

Aucun dépassement des seuils réglementaires sur les métaux et sur le tritium dans les eaux souterraines en 2024

Piézomètres réglementaires			
Paramètres	Unité	Valeur maximale mesurée	Seuil de déclaration
Manganèse (Dissous)	mg/L	0,222	
Nickel (Dissous)		0,00414	0,02
Cuivre (Dissous)		0,016	2
Zinc (Dissous)		0,01	5
Chrome (Dissous)		0,04	0,05
Aluminium (total)		7,7	
Fer (total)		13,5	

Valeurs inférieures aux seuils déclaratifs.

The graph displays the activity of tritium in the groundwater monitoring network, measured in Bq/L. The y-axis ranges from 0 to 120. A horizontal orange line at approximately 100 Bq/L represents the reporting threshold. Most data points are below this threshold, indicated by blue bars. Some points are highlighted in yellow, indicating values below the detection limit.

Activité tritium du réseau de surveillance des eaux souterraines, en Bq/L

Legend: Activité maximale (blue bar), Limite déclarative (orange line).

Les valeurs en jaune sont sous le seuil de décision

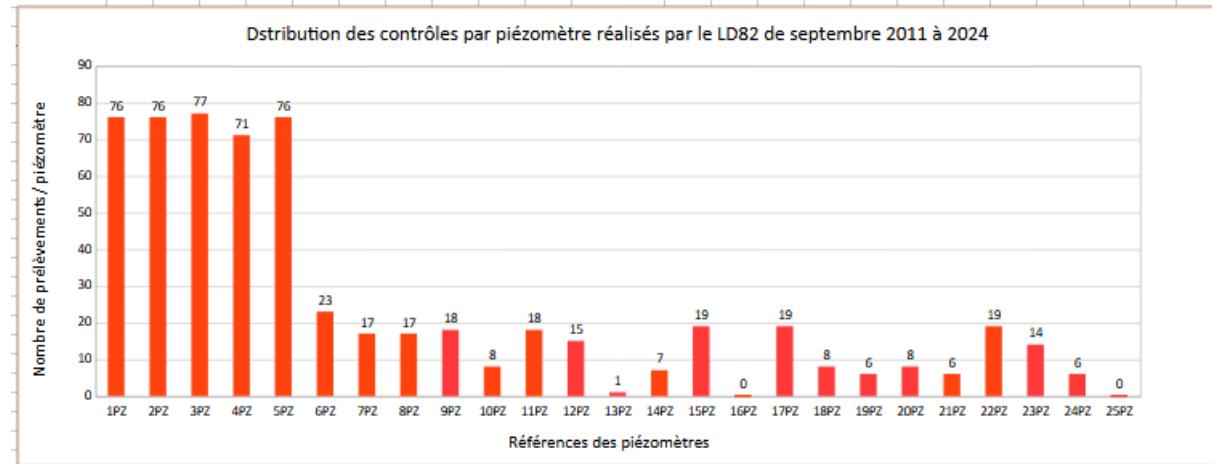
EDF

26

EDF : La surveillance de tritium dans la nappe phréatique est le meilleur moyen d'identification de toute fuite d'effluent liquide radioactif sur le site de la centrale nucléaire. Les valeurs mesurées en 2024 sont très basses (inférieures au seuil de déclaration).

ASNR : les résultats des analyses de tritium dans la nappe phréatique, réalisée par l'ASNR lors de l'inspection « prélèvements » du 17 septembre 2024, confirment qu'il n'y a pas eu de dépassement des valeurs limites de tritium dans la nappe phréatique.

CLI de Golfech : présentation des résultats de la surveillance mensuelle du tritium dans la nappe phréatique réalisé par le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne.

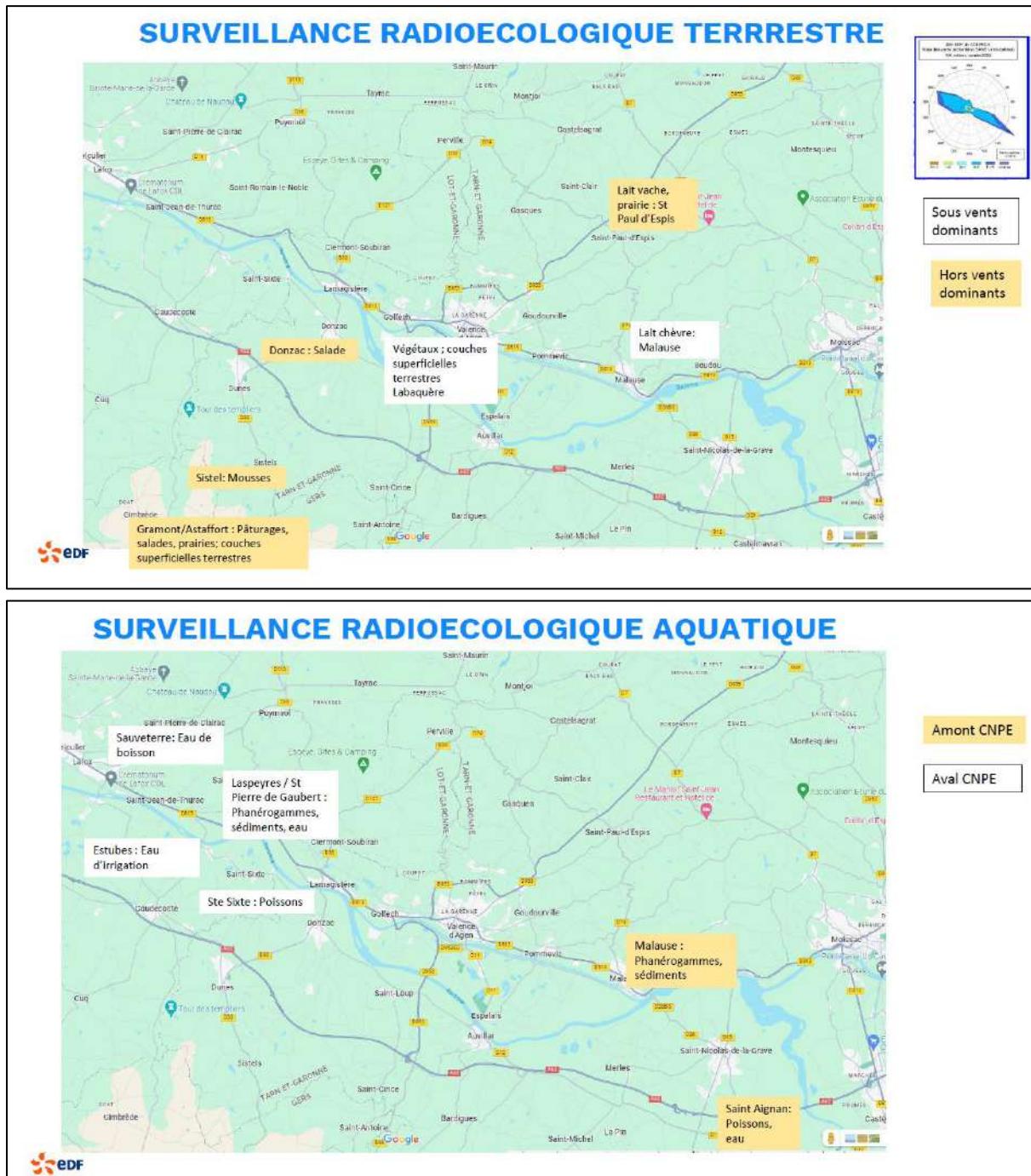


Sur les 50 prélèvements annuels de 2012 à 2024 :

- Les analyses (tritium, bêta global) sont accréditées COFRAC et agréées par l'ASN (Cf rapports CLI remis lors de la commission environnement de septembre 2025).
- Il est difficile d'affirmer la présence de tritium de 2012 à 2021 tant les valeurs se situent dans la zone de limite inférieure de capacité analytique
- Depuis 2022, aucune activité de tritium n'est mesurée au-dessus de la limite de détection analytique.

Les résultats de cette surveillance mensuelle du tritium dans la nappe phréatique réalisé par le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne corroborent les mesures réalisées par EDF notamment en 2024 avec des valeurs en-dessous des limites de détection des appareils en laboratoire.

La surveillance radioécologique terrestre et aquatique



EDF réalise une surveillance des impacts de la centrale nucléaire dans l'environnement (lait, salades, mousses terrestres, couches superficielles terrestres, etc.) et les milieux aquatiques (sédiments, eau, poissons...).

CLI de Golfech : présentation des résultats de la surveillance mensuelle de l'environnement réalisé par le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne.

Cette surveillance indépendante est réalisée depuis 1989, et s'appuie sur 400 prélèvements annuels de l'environnement répartis de Montauban à Agen, puis analysés (Cf rapports CLI remis lors de la commission environnement de septembre 2025) :

- Principalement en spectrométrie gamma (accréditée COFRAC sur les produits alimentaires et animaux depuis 1997), agréées ASNIR pour ces mesures de radioactivité :
- En tritium depuis 1995 sur toutes les eaux prélevées (accréditée COFRAC de 2011 à 2024 et agréée ASNIR pour cette mesure de radioactivité) :
- Et en strontium sur le lait de vache.

Ces prélèvements sont :

- Des bioindicateurs (mousses terrestres et plantes aquatiques),
- Des eaux de Garonne, de source, de pluie, de nappe, potable
- Des laits de vache et de chèvre
- Des cartouches et des filtres atmosphériques,
- Des fruits,
- Des céréales.

Il en ressort :

- Les radioéléments artificiels émetteurs gamma (Cs137 Cs134 I131 Co58 Co60 Mn54), produits par l'industrie nucléaire : leurs valeurs mesurées sont en dessous des limites analytiques de détection, excepté le Cs137 dans les mousses terrestres.
- Les mousses terrestres affichent depuis 10 ans une diminution de la teneur en Cs137.
- Le lait de vache et le lait de chèvre : les teneurs en ces émetteurs gamma, dont l'iode radioactive (I131) présentent des valeurs en dessous des limites analytiques de détection.

- Surveillance du strontium 90 (pouvant être rejeté en cas de nuage radioactif lors d'un accident sur centrale nucléaire) dans les laits de vache : les valeurs mesurées sont toutes inférieures aux limites de détection analytiques.
- Le tritium (présent dans les rejets liquides de la centrale, hydrogène radioactif) est présent ponctuellement à l'aval dans la Garonne, et dans l'eau potable d'Agen distribuée à l'Hôtel du département à des valeurs inférieures à 30 Bq/l de 2022 à 2024. Pour information, la valeur guide de 100 Bq/l (arrêté relatif aux eaux de consommation humaine) déclenche par les Agences régionales de santé des recherches de radioactivité complémentaires sur les eaux potables.
- La régulière présence de tritium dans les analyses du LD82 sur l'aval de la centrale nucléaire de Golfech lorsque les dates de prélèvements sont sur les périodes de rejets radioactifs d'EDF.
- Les analyses sur les eaux de pluie (Montauban) n'ont pas révélé de radioéléments artificiels émetteurs gamma, ni de tritium au-delà des limites de détection analytiques.
- A propos de la surveillance atmosphérique via trois balises atmosphériques (Montauban, Valence d'Agen et Agen), la surveillance 24h sur 24 réalisée n'a pas mis en évidence de pollution radioactive atmosphérique.

**Fin de la réunion de la commission Fonctionnement,
Rejets et Impacts sur l'Environnement à 17h00**

Liste des 31 présents et des 45 excusés

Bureau de la CLI

1. **TERRENNE Jean-Paul** - Président délégué
2. **GAILLARD Pierre** - Vice-Président, Président de la commission « Fonctionnement, Rejets et impacts sur l'Environnement »
3. **COMPAGNAT Gilles** - Vice-Président, Président de la commission « Facteurs sociaux, Organisationnels et Humains »
4. **LABAT Serge** - Secrétaire

Centrale nucléaire de Golfech

5. **POIRIER Anne** - Directrice Déléguée
6. **DERVINS Stéphane** - Ingénieur Environnement
7. **THOUVENIN Régis** - Chargé de Mission Prévention des risques Environnement
8. **PHILIPPEAU Romain** - Responsable communication

Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection

9. **LONVAUD Séverine** - adjointe au chef du la division de Bordeaux

Agence Régionale de Santé

10. **DE FINANCE Nancy** - ingénierie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, section Lot-et-Garonne

Personnes qualifiés et représentants dans le domaine de la sécurité

11. **MASSE Christophe** - Lieutenant-colonel, délégation militaire départementale de Tarn-et-Garonne
12. **SEVIN Renaud** - Capitaine, délégation militaire départementale de Tarn-et-Garonne

Collège des élus

13. **BAUZEL Stéphane** - Conseiller municipal de Plieux
14. **BEDIN Christian** - Adjoint au maire de Saint-de-Thurac

15. **DUPUY Jean** - Maire de Saint-Antoine
16. **FERAGUS Gilles** - Conseiller municipal de Lafox
17. **FIELDES Christian** : Conseiller municipal de Boudou
18. **GESLOT Mickaël** : Conseiller municipal de 'Agglo Agen
19. **ISSANES Alain** - Conseiller municipal de Golfech
20. **LARET Claude** - Conseiller municipal de Saint-Paul-d'Espis
21. **PERNOD Philippe** : Adjoint au maire de Peyrecave
22. **SIGAUD Patricia** : Conseillère municipale de Gramont
23. **LECUREUIL Pascal** - Conseiller municipal du Passage d'Agen
24. **PUGNAIRE Cléa** - Conseillère municipale de Goudourville
25. **PROUZET Jean** - Maire de Saint-Jean-de-Thurac
26. **SOFYS Philippe** - Maire de Saint-Pierre-de-Clairac

Collège des associations de défense de l'environnement et des consommateurs

27. **BOYER Georges** - Représentant UFC QUE CHOISIR Tarn-et-Garonne
28. **FERNANDES Nathalie** - Ma zone contrôlée
29. **DUPOUY Nicole** - Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Lot-et-Garonne
30. **LOUBRIAT Anne** - Représentante syndicale CGT 47
31. **LEBBE Bernard** - Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers

Excusés :

1. ALEXIS David : Maire de la Sauvetat-de-Savères
2. ARNSTI Alain : Adjoint au maire d'Auvillar
3. ARS Occitanie
4. BASTIANI Séverine : Conseillère municipale de Perville
5. BERNARD Ambre : Directrice de cabinet - préfecture du Tarn-et-Garonne
6. BLAIN Céline : Trésorière adjointe de la FDAAPPMA32
7. BLANCQUART Philippe - Maire de Sempesserre
8. BOCCHI Jean- Marc : Conseiller municipal de Dondas
9. BOILLOT Pierre : UFC - QUE CHOSIR Tarn-et-Garonne
10. BONHOMME François : Sénateur de Tarn-et-Garonne
11. BURCKEL Sylvie : Conseillère municipale de Gimbrède
12. CAPELLIE Jean-Philippe : Conseiller municipal de Castelculier
13. CASTAGNE Elisabeth : Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne
14. CAZE Philippe : Conseiller municipal de Castelculier

- 15.CCI : Lot-et-Garonne
- 16.CHAPUS Marie-Dominique : 1% adjointe au maire de Sistels
- 17.CLAVE Marie-France : Conseillère Municipale de Marsac
- 18.COSTES Christian : 1%" adjoint au maire de Caumont
- 19.DELONCLE Yannick : Conseiller municipal de Pommevic
- 20.DROUET Franck : Conseiller municipal de Donzac
- 21.DUCLOVEL-PAME Nathalie : Sous-préfète de Condom
- 22.DUFFAUT Philippe : Adjoint au maire de Sainte Mère
- 23.DURRENS Serge : Adjoint au maire de Castelsarrasin
- 24.FOUCAULT Marc : Conseiller municipal de Gasques
- 25.HAMELET Marine : Député du Tarn-et-Garonne
- 26.JALAISE Daniel : représentant UFC QUE CHOISIR 82
- 27.LAFON Brigitte : 1# adjointe au maire de Saint Nazaire de Valentane
- 28.LAJANTE Denis : Conseiller municipal de Saint Loup
- 29.LARTIGUE Ghislaine : Trésorière adjointe de la CLI
- 30.LAUZZANA Michel : Député du Lot-et-Garonne
- 31.LAYMAJOUX Christine : Directrice Pôle Agriculture Environnement
- 32.Transition Energétique
- 33.Mairie de Brassac
- 34.MALCAYRAN Jean-Claude : Maire de Saint Maurin
- 35.MAURIEGE Marie-José : Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne
- 36.MERIEL Guy : Maire de Gasques
- 37.RODRIGUEZ Claude : Adjoint au maire de Saint Maurin
- 38.SAINT-PAUL Ghislaine : Déléguée territoriale Midi-Pyrénées IFFO-RME
- 39.SALABERT Nadège : Conseillère municipale de Lamagistère
- 40.SCOUPPE Catherine : Adjointe au maire de Pont-du-Casse
- 41.SIEURAC Pierre : Président de la SSNTG
- 42.SKRZYPEC Sophia : Directrice de cabinet du Préfet de Lot-et-Garonne
- 43.VO VAN Paul : Conseiller départemental du Canton de l'Ouest Agenais
- 44.WEILL Michel : Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- 45.ZMUDA Patrick : Délégué communautaire à la CC2R